



Numéro
11-2021

Nombre de
Membres
En Exercice :
16
Nombre de
Membres
Présents :
10

Nombre de
Membres
Votants :
10
Date de la
convocation
06 avril 2021

SYNDICAT MIXTE DU GRAND SITE DE LA CITE DE CARCASSONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS - SEANCE DU 21 avril 2021

OBJET : Aménagement rue de remparts_ Etude préliminaire

L'an Deux Mille vingt et un, le mercredi 21 avril à dix heures, le Comité Syndical du Syndicat Mixte du Grand Site de la Cité de Carcassonne, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au Centre des Congrès de Carcassonne, sous la Présidence de **Monsieur Gérard LARRAT**.

Etaient PRESENTS : Mesdames et Messieurs ; Gérard LARRAT, Isabelle CHESA, Magali BARDOU, Phillipe ANDRIEU, Hervé BARO, Tamara RIVEL, Chloé DANILLON, Michel PROUST, Pascal VALIERE, Didier CARBONNEL.

EXCUSES : Mesdames et Messieurs ; Laurence GASC, Régis BANQUET, Magali ARNAUD (supplée par Didier CARBONNEL), Didier CODORNIUO, Hélène GIRAL, Patric ROUX, Jean-Noël LLOZE

Secrétariat de séance : Magali BARDOU

La rue Petite Côte de la Cité et, en suivant, la rue des Remparts, sont une séquence du projet des chemins de l'OGS issu du plan d'actions de l'étude du Parc Naturel Urbain réalisé par le cabinet Arcadie, sous maîtrise d'ouvrage du Syndicat Mixte de l'Opération Grand Site de Carcassonne. Concourant à sa requalification, cette séquence a fait l'objet de 3 chantiers d'insertion depuis 2016.

La rue des Remparts et la rue Petite Côte de la Cité constituent des voies d'accès secondaires à la Cité faisant le lien avec le faubourg Barbacane, l'Hôtel Adonis, le parking de l'île, et plus loin le camping municipal. Cet itinéraire a vu sa fréquentation fortement augmenter, or, la rue des remparts présente un revêtement de sol dégradé, et se trouve régulièrement obstruée par les glissements de terrain du talus des parcelles AS478 et AS482. L'étude a pour objectif d'évaluer la faisabilité technique et le coût prévisionnel de la stabilisation du talus et de la requalification du profil de la rue ; les conclusions de l'étude seront un appui à la décision permettant de programmer la réalisation des aménagements. Cette étude est demandée par l'ABF.

De fait il est proposé au Conseil, de faire réaliser un diagnostic et études préliminaires par un architecte du patrimoine, sous maîtrise d'ouvrage du Syndicat Mixte

Il est demandé à l'Assemblée Délibérante de bien vouloir donner pouvoir au Président pour engager cette action sur la base du plan de financement suivant :

	Ville	Syndicat mixte	Montant total HT
Montant participation	3675€	3675€	7350€

Le Conseil Syndical après en avoir entendu et validé l'exposé de Monsieur le Président,
Décide à l'unanimité

- **D'engager** un diagnostic et de faire réaliser les études préliminaires par un architecte du patrimoine sous maîtrise d'ouvrage le Syndicat Mixte.
- **D'autoriser** le Président à signer documents réfèrent à ce dossier

.....
Et ont les Membres présents signé après lecture ainsi que Monsieur le Président.

CERTIFIE EXECUTOIRE
Compte tenu de la transmission en Préfecture le :

Pour extrait certifié conforme,
Le Président

Publication par affichage le :
Le Président

